

Publiée le - 5 SEP. 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 août 2024

Séance du conseil municipal : 2 septembre 2024

Le 2 septembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Mouilleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, , Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

Membres excusés : Madame Renée-Noëlle BOUILLANT (donne pouvoir à Jacky GODARD), Madame Lucie MARTIN (donne pouvoir à Catherine PAVAGEAU), Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

Secrétaire de séance : Gisèle SEWERYN

N° 2024-D87 – ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE A L'ANGLE DE LA RUE DE LA CHAUFFETIERE ET DE L'ALLEE DE LA TOUCHE POUR PERMETTRE LA LIAISON DES CHEMINEMENTS DOUX

Rapporteur : Pascal THIBAUT

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'effacement de réseaux et de création de cheminements doux sont en cours sur la rue de la Chauffetière. Il précise également qu'une piste cyclable est présente sur l'allée de la Touche.

Actuellement, la largeur de l'angle entre ces deux rues est insuffisante pour relier le cheminement existant et celui qui sera créé. Compte tenu de ce problème de sécurité, les propriétaires du terrain à l'angle des deux rues ont donc été contactés pour envisager l'acquisition de l'emprise correspondante.

Suite au bornage réalisé sur site, il a été établi que l'emprise nécessaire était de 30 m². Par courrier en date 28/08/2024, M. et Mme GATINEAU ont donné leur accord pour la cession de cette emprise au prix de 90 € / m², sous réserve de la reprise de la clôture grillagée par la collectivité ainsi que celle du dénivelé de terrain.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acquérir une emprise de 30 m² de la parcelle cadastrée AR n°55 au prix de 2 700 € et d'acter la prise en charge de la clôture et du remodelage du terrain.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Monsieur THIBAULT précise que les frais annexes liés à l'achat seront à la charge de la commune (notaire, géomètre) et que cette emprise sera classée dans le domaine public communal.

Il indique également que le bouclage du cheminement sera intégré au marché de travaux de la rue de la Chauffetière.

*VU la volonté de la collectivité de poursuivre la création de cheminement doux sur la commune,
VU les travaux engagés sur la rue de la Chauffetière et la piste cyclable existante allée de la Touche
VU le courrier d'engagement de M et Mme GATINEAU en date du 28/08/2024,
VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 27 juin 2024
CONSIDERANT que la liaison de ces deux cheminements doux permettra de sécuriser la circulation des piétons et des cycles*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver l'acquisition d'une emprise de 30 m² de la parcelle AR 55, au prix de 2 700 €,
- **DECIDE** d'approuver la prise en charge par la collectivité de la reprise de la clôture et du modelage du terrain
- **DIT** que les frais de bornage, d'arpentage et les frais d'actes seront à la charge de la commune
- **DECIDE** de classer ces parcelles dans le domaine public communal
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les documents à intervenir



Pour extrait conforme
Le Maire

Jacky GODARD

La secrétaire

Gisèle SEWERYN